

Compte rendu

Conseil municipal du 11 septembre 2020

Présents : Mmes et Mrs Daniel Salles, Nadège Tournebize, Gilles Avril, José Mula, Brice Cassoux, Carole Loubat, Florence Lancial, Philippe Planche, Samuel Switeck, Emmanuelle Texier, Patrice Rondet, Catherine Leclech, Elodie Dartayre, Sandie Chaise.

Excusés : Mme Elodie Dartayre , Alexandre Carcouet

Pouvoir : de Mme Elodie Dartayre à Mme Florence Lancial

Secrétaire de séance : Mr Gilles Avril.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil de leur présence.

Propose de passer à l'ordre du jour ;

1- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2020 :

Monsieur le maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Délibération : procès-verbal approuvé.
A L'UNANIMITE

2- Création d'un emploi en PEC de 23h/semaine :

Monsieur le maire indique que lors du dernier conseil, il avait l'intention de recruter un service civique au sein de l'équipe municipale. Pour ce faire, il a pris contact avec le service de la Direction départementale de la Cohésion Sociale pour savoir si cela était possible. Il s'est avéré que le cadre d'un service civique ne permettait pas ce recrutement pour le profil du poste envisagé.

Cependant, le dispositif du **Parcours Emploi Compétences** permet de réaliser ce recrutement. La mise en œuvre de ce dispositif repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi

Précise que ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 35% + exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du P.E.C dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : participation à la communication communale dans son ensemble, travaux administratifs de la mairie, accueil et permanence guichet postal, participation à l'ALSH, participation aux différentes commissions internes de la mairie et à toutes les tâches nécessaires au bon fonctionnement du service public.
- Durée du contrat : 9mois renouvelable 1 fois 6 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 26 heures
- Rémunération : SMIC
- Date de démarrage : le 15 septembre 2020

De l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la Mission Locale de Cournon et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée (Lilou BOUCHEIX).

Délibération : proposition acceptée.
A L'UNANIMITE

3- Convention de mise à disposition du stade de foot et des vestiaires :

Pour faire suite à des dysfonctionnements relatifs à l'entretien et l'hygiène des locaux, Monsieur le maire présente le projet de convention de mise à disposition du stade et des vestiaires avec les 2 associations de foot d'Egliseneuve Près Billom, dans laquelle il est rappelé les engagements de chacun (conditions d'utilisation, entretien, aspects financiers, ...). Cette convention sera signée conjointement par les présidents des associations de football et le maire.

4- Convention mairie / animateurs activités sportives et culturelles d'Egliseneuve près Billom :

Monsieur le maire indique que dans le cadre de la reprise des activités, il est proposé de signer une convention entre la mairie et l'animateur ou animatrice et dont l'objet est d'énoncer les mesures à adopter pour l'organisation, la coordination et la gestion d'activités à caractère sportif, culturel, social ou éducatif utilisant une salle communale.

Précise que pour l'animateur ou l'animatrice qui n'habite pas la commune et qui perçoit une indemnité financière de la part des participants de son activité devra s'acquitter pour la saison 2020/2021 d'une somme de 20,00 €uros pour participer aux frais des consommations d'énergie des locaux mis gracieusement à disposition

Délibération : proposition acceptée.
A L'UNANIMITE

5- Rénovation centre culturel Jacques Brun :

Monsieur le maire précise que les travaux sont terminés, reste à faire passer la commission de sécurité pour s'assurer que tout est en conformité.

Précise que les demandes de versements des subventions vont pouvoir être réalisées.

6- Lotissement communal Champlong :

Monsieur le maire rappelle que les 16 lots sont vendus,

Vendus : lots 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16

Promesses de vente signées : lots 1, 6, 8.

Pense qu'il convient de commencer la réflexion concernant les trois lots communaux et les lots « privés »

7- Rentrée scolaire :

Monsieur le maire remercie le personnel du S.I.B.E.M pour leur implication permettant de réaliser la rentrée scolaire des 131 enfants dans de bonnes conditions.

Précise qu'à ce jour il n'y a pas de suspicion de covid au sein de l'école

8- Travaux voirie : choix du prestataire

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de la programmation F.I.C (Fond d'Intervention Communal), des travaux de voirie sont prévus aux Escuits, aux Ribeyres et à Bouys.

Détaille le tableau récapitulatif des devis et demande au conseil municipal de retenir l'entreprise qui effectuera les travaux.

	SIORAT	EUROVIA
Les Escuits	26 654,50 € HT	26 959,50 € HT
Les Ribeyres	9 620,00 € HT	9 356,00 € HT
Bouys	14 672,50 € HT	15 753,00 € HT
TOTAL	50 947,00 € HT	52 068,50 € HT

Délibération : L'entreprise SIORAT est retenue pour un montant de 50 947,00 € HT.

A L'UNANIMITE

9- Adressage postal sur la commune d'Egliseneuve Près Billom :

Monsieur le maire rappelle dans le cadre de la mise en place de la fibre optique sur notre commune, qu'il convient d'établir un adressage de celle-ci.

Indique qu'à l'heure actuelle le recensement des habitations par rapport aux plans du cadastre est terminé, on passe à la deuxième phase qui consiste à recenser les voies, chemins et rues à nommer afin d'établir des plans de travail pour définir avec les membres du conseil municipal et les habitants les noms de ces voies.

10- Nouveau tracteur :

Monsieur le maire indique qu'il a réceptionné le nouveau tracteur Massey Ferguson.

11- Demandes de déclassement domaine public :

Monsieur le maire énumère les différentes demandes de déclassement et propose au conseil municipal de se prononcer sur ces demandes.

- Monsieur Florian CHAMPEIX : 96 m2 aux Barnoux
- Monsieur Pierre GRASSI : 73 m2 aux Escuits
- Monsieur Michel GERARDIN : 45 m2 aux Méradoux
- Monsieur Christophe CHABROL : 132 m2 au Bourg
- Echange MELEINE / COMBES

Après débat, les membres du conseil municipal ont refusé la demande de Monsieur Gérardin au motif que la parcelle concernée permet d'accéder à un autre terrain pouvant devenir constructible.

Les terrains seront vendus à hauteur de 8 euros/m2.

Délibération : avis défavorable à la demande de Mr GERARDIN, Avis favorable pour les autres demandes

A L'UNANIMITE

D'autres demandes sont prévues et seront traitées ultérieurement :

- Monsieur Bruno MOLLICONE : au Coudert
- Madame Denise PUYFOULHOUX : à Train

A l'inverse, sont à prévoir des intégrations dans le domaine public des parcelles privées communales du lotissement Champlong

Enfin, il paraît opportun de racheter la parcelle ZH 196 appartenant à la famille PANEM aux Fangheats (route privée qui dessert qq maisons), pour l'euro symbolique.

Délibération : proposition acceptée.

A L'UNANIMITE

12- Commission Communale des Impôts Directs :

Monsieur le maire indique que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Enonce les noms des personnes présentées :

Mmes, Mrs MOULY Gabriel, GOURCY Denis, GRIMARD Béatrice, CARCOUET Gisèle, PLANCHE Camille, GRIMARD Jean-Pierre, DUVAL Anne-Marie, BLATEYRON Raymond, VIGIER Taous, BREUIL Daniel, FAUCHER Sophie, ANDRE Pascal, BASQUIN Brigitte, CASSOUX Brice, TOURNEBIZE Nadège, AVRIL Gilles, RONDET Patrice, SWITEK Samuel, TIXIER Emmanuelle, LANCIAL Florence, MULA José, CARCOUET Alexandre, LECLECH Catherine, LOBAT Carole.

Délibération : proposition acceptée
A L'UNANIMITE

13- Logement du prieuré : augmentation du loyer

Monsieur le maire indique que, suite aux travaux de rénovation effectués dans le logement communal du Prieuré depuis le départ du locataire au 31 août 2020, il est proposé de modifier le montant du loyer mensuel et de la caution, en les fixant à 600 euros (au lieu de 550 euros).

Propose de consentir un bail avec M. Mickaël MAURY et Mme Anouk DARGON à partir du 1^{er} octobre 2020.

Délibération : proposition acceptée
A L'UNANIMITE

14- Convention servitude de passage pour assainissement individuel à la Saigne :

Monsieur le maire indique que certains lieu-dit d'Egliseneuve Près Billom ne bénéficient pas du réseau collectif d'assainissement. Les riverains doivent donc installer des ANC - Assainissement Non Collectifs - (fosse septique, ...).

Monsieur Michel VODABLE, habitant de la Saigne, a besoin pour la vente de sa maison de mettre en conformité son installation d'assainissement non collectif. Pour cela, il demande l'autorisation d'empiéter sur 8m² de voirie communale aux abords de sa parcelle B 12.

Demande au conseil municipal d'autoriser une servitude sur une partie du chemin communal afin de créer un système d'assainissement non collectif conforme.

Délibération : proposition acceptée
A L'UNANIMITE

15- Décision modificative n°1 - budget communal :

Monsieur le maire propose de modifier le budget communal pour permettre d'une part le remboursement de la caution relative à la location du logement communal et d'autre part pouvoir ajuster le montant des travaux de voirie indiqués au point 8 de cet ordre du jour.

CREDITS A OUVRIR						
SENS	SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	O P	DESIGNATION	MONTANT
D	I	16	165	OPFI	Dépôts et cautionnement reçus	1 200 €
D	I	23	2315	36	Installations, matériel et outillages techniques	20 000 €
TOTAL						21 200 €

CREDITS A REDUIRE						
SENS	SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	O P	DESIGNATION	MONTANT
D	I	21	2164	51	Mobilier	-3 700 €
D	I	23	2313	39	Construction	-2 500 €
D	I	204	2041581	1002	Enfouissement réseaux	-15 000 €
TOTAL						-21 200 €

Délibération : proposition acceptée
A L'UNANIMITE

16- Questions orales - temps de paroles

Monsieur le maire précise qu'il n'a pas reçu de plus amples renseignements concernant les questions orales propose au conseil municipal de convenir de 5 questions orales avec une durée de 3 minutes chacune.

Délibération : proposition acceptée
A L'UNANIMITE